

parlerai que de l'introduction en franchise des grains des Etats de l'Ouest, tandis que les nôtres sont frappés d'un impôt presque prohibitif à leur entrée dans les Etats-Unis. On dira peut-être : « Nous obtenons ainsi, au moins à meilleur marché, le pain nécessaire aux habitants des villes. » Voilà qui n'est pas prouvé, puisque la Puissance exporte du blé chaque année; mais supposant que vous auriez raison pour le blé, faut-il pour cela laisser entrer en franchise des millions de minots de maïs, qui inondent tous nos marchés et prennent la place de nos avoïnes et de nos orges, qu'il n'est plus possible de vendre à des prix rémunérateurs? C'est ainsi que vous permettez aux distillateurs d'inonder le pays de leur vile production. Si notre population doit se ruiner, au physique et au moral, en buvant votre *whiskey*, qui donne aujourd'hui au gouvernement une partie considérable de ses revenus, de grâce faites en sorte que les grains qu'on y emploie, tant pour sa confection que pour l'engraissement des milliers de bœufs qui entourent les distilleries, soient achetés de nos cultivateurs et non pas des américains qui, tout en se moquant de nous, nous vendent leur surcroît de produits, enlèvent notre argent et nous ferment leurs marchés! De même pour le tabac, qu'on pourrait si bien cultiver ici, tout en nettoyant et en améliorant nos terres. Eh bien! à cause de nos lois stupides, passez-moi le mot, le tabac canadien doit faire place, sur nos propres marchés, à ceux du Massachusetts et des autres Etats limitrophes. Ceux-ci, encore, nous vendent leur surplus de production agricole, je pourrais dire leurs saletés, et nous nous moquent encore de nous. Puisque notre gouvernement a besoin de revenus, pourquoi, tout en taxant le tabac canadien, n'établit-il pas un droit différentiel qui soit, pour le producteur canadien, une protection suffisante? Notre sol est très propre à la culture du tabac, et du moment que le cultivateur canadien en connaîtra la culture en grand, notre tabac pourra concourir avantageusement avec ceux qu'on importe des Etats voisins. Mais il faut en encourager la grande culture, et cet encouragement ne peut nous être accordé que par un droit différentiel, suffisamment protecteur.

A part l'étude de notre condition agricole, au point de vue du fisc, les législatures, fédérale et locale, doivent aussi cher-

cher à nous donner cette haute instruction agricole, qui fait la force et la richesse de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne. Dans ces pays la haute éducation agricole est en honneur. Ils possèdent tous, en sus de leurs départements officiels et réels d'agriculture, des universités, des collèges et des écoles d'agriculture où l'on enseigne la science de la pratique. Aussi voit-on les hommes les plus distingués, tant par leur position sociale et leur richesse que par leur haute science, donner tout leur temps au développement de l'agriculture de leur pays. Il en résulte ceci : au lieu de voir, comme en Canada, l'épuisement annuel et régulier du sol constaté tous les dix ans dans les recensements, officiels, on constate, au contraire, que les produits agricoles ont triplé, et même quadruplé, dans les cinquante dernières années. Oui, dans ces pays, les gouvernants étudient, et font étudier par leur plus beaux talents, toutes les questions qui se rattachent à l'agriculture.

On a vu le gouvernement anglais voter, et prêter à des intérêts nominaux (£4,000,000) quatre millions de livres sterling, pour encourager le drainage souterrain et par là augmenter, d'autant de millions, les revenus annuels des terres ainsi améliorées. On voit la Belgique et la Hollande, des pays bien peu favorisés par la nature, devenir les jardins de l'Europe. Dans ces pays pourtant si avancés et sillonnés de canaux, de toute part, qu'a fait le gouvernement dans ces dernières années? Il a construit, à ses frais et partout, des routes empierrées dont le parcours est entièrement libre : il a fait, dans toutes les directions, des chemins de fer qu'il dirige lui-même, et sur lesquels le paysan voyage pour des prix excessivement modiques. On peut traverser la Belgique, dans toute son étendue, en chemin de fer, dans des voitures confortables, pour 2 50 à 3 francs. Le gouvernement a encore divisé ce petit pays, qui ne dépasse guère, en étendue, deux de nos comtés, et dont la population égale en nombre toute la population du Canada, en sept régions agricoles, ayant chacune leur administration spéciale; chaque région offre aux cultivateurs, moyennant une souscription annuelle de trois francs, tous les avantages de nos sociétés d'agriculture, plus la surveillance officielle et, en sus, un bon journal agricole hebdomadaire et gratuit. Quand j'exprimai ma surprise, à Monsieur le Direc-